

Régie
des Télégraphes
et des Téléphones
--:--

Bruxelles, le 29 septembre 1953
Rue des Palais, 42,

Direction des
radiocommunications

N° 579 R.V.

Monsieur Adolphe Lallemand
Avenue de la Promée, 22,
Necle

Monsieur,

Objet : Examen d'opérateur radiotélégraphiste
radiotéléphoniste privé
du 8 septembre 1953

J'ai l'honneur de vous faire savoir que vous avez satisfait à l'examen prérappelé.

Mon service fait le nécessaire pour ce qui concerne la délivrance à votre nom d'un certificat

d'opérateur radiotélégraphiste
radiotéléphoniste privé et d'une autorisation pour station radioélectrique de la 5e catégorie.

Veillez bien dès réception de la présente :

- a) verser ou virer au compte de chèques postaux n° 5030 de M. le Receveur des T.T., Administration Centrale à Bruxelles, la somme de 20 fr., montant du droit de timbre à appliquer sur la licence dont la délivrance est proposée.
- b) ~~me faire parvenir un schéma complet de la station projetée.~~

En attendant l'obtention de l'autorisation, il vous est formellement interdit de procéder à des émissions radioélectriques radiotéléphoniques quelconques.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour LE DIRECTEUR,

